



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180423-BUR-AG-18-022-
DE
Date de réception préfecture : 25/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 23 avril 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projets 2018 Economie circulaire. Candidature pour le projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo.

L'an deux mille seize, le 23 Mai à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Julien MORGANTI. Mesdames Serena BATTESTINI, Françoise VESPERINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 7
Contre : 1

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Appel à projets 2018 Economie circulaire. Candidature pour le projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean-Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la Loi de finances pour 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 décembre 2016 qui fixe l'exercice des compétences et notamment en matière de développement économique ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement 2017-2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'appel à projets 2018 relatif à l'économie circulaire lancé par l'ADEME, la Préfecture de Corse et l'Office de l'Environnement de Corse ;

Considérant le volet 3 de cet appel à projets « Interagissez avec les acteurs de votre territoire », et la thématique « écologie industrielle et territoriale » ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite mettre en place une démarche d'écologie industrielle sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

Bureau du 23 avril 2018

OBJET : Appel à projets 2018 Economie circulaire. Candidature pour le projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo.

Vu le rapport présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(Contre Mme Battestini)

-Le projet de mise en œuvre d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

-La candidature à l'appel à projets 2018 « économie circulaire », avec le projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

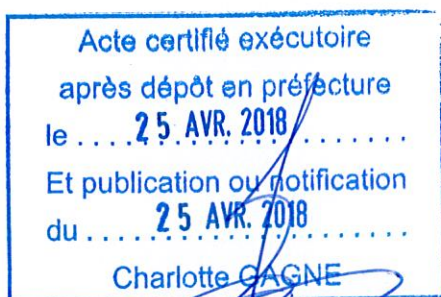
-Le plan de financement de ce projet comme suit :

- Dépenses	65 000 € HT	
- Recettes		
- ADEME / OEC / ETAT :	65,385%	42 500 €
- Autofinancement CAB :	34,615%	22 500 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.